

IV

SITUATION FINANCIERE DES E.P.C.I. A FISCALITE PROPRE : MODE D'EMPLOI

POPULATION*	Population DGF de la structure
BASES D'IMPOSITION INTERCOMMUNALES*	Bases brutes minorées, le cas échéant, de l'écrêtement au titre du FDPTP.
TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION*	Eléments extraits de la disquette DGF transmise par la Préfecture du Bas-Rhin
POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT*	Article L 5211-30 Code Général des Collectivités Territoriales : "Le potentiel fiscal des communautés urbaines, communautés de communes ou d'agglomération est déterminé par application à leurs bases brutes d'imposition aux quatre taxes directes locales, du taux moyen national à ces taxes constaté pour la catégorie d'établissement à laquelle elles appartiennent. Il est majoré du montant de la compensation au titre de la part des salaires de la taxe professionnelle.
COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCAL *	il est égal au rapport entre : <ul style="list-style-type: none">- les recettes provenant des quatre taxes directes locales, de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance d'assainissement perçues par l'établissement public minorées des dépenses de transfert** ;- les recettes provenant des quatre taxes directes locales, de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance d'assainissement perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale situés sur le territoire de l'EPCI.

* Données communiquées directement par les services de la DGCL via la Préfecture du Bas-Rhin ou les services fiscaux.

** Les dépenses de transfert concernent les subventions, participations, contingents et reversements versés par l'établissement public aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics, aux établissements publics non rattachés et aux associations syndicales autorisées. Ces dépenses de transfert viennent en déduction du produit fiscal de l'EPCI au numérateur du CIF et minorent donc ce coefficient.